Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n° 231 - octobre 2012 - 5,50 €

DOSSIER

L'ANEM VEILLE SUR LA MONTAGNE

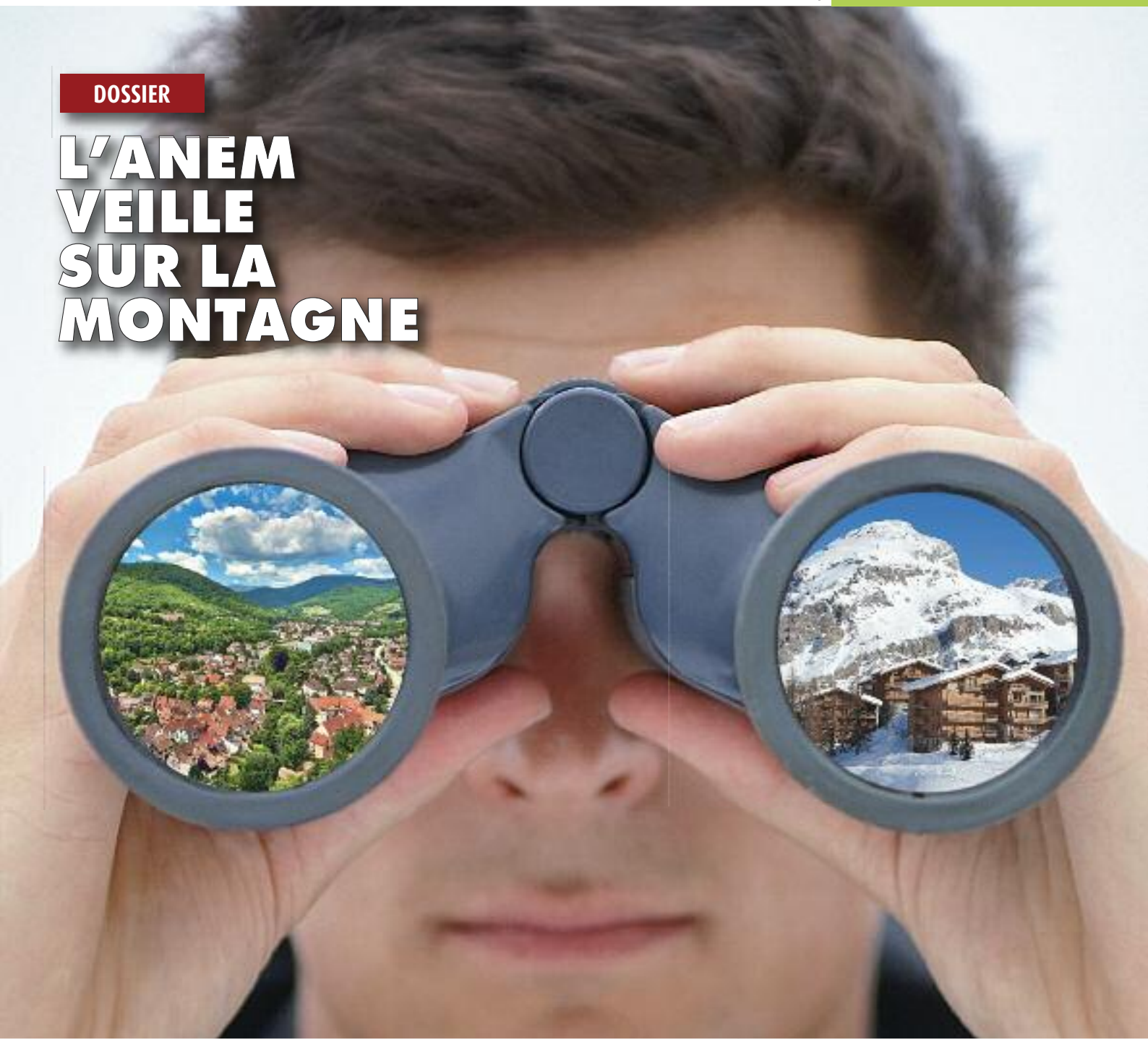

● Transition énergétique : la conférence environnementale donne du temps au temps

➤ Le pacte de confiance pour l'hôpital voulu par la ministre Marisol Touraine

➤ Entretien avec Paul Giacobbi : « le congrès de l'ANEM est un événement majeur »

EN VALORISANT L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VALLÉES.

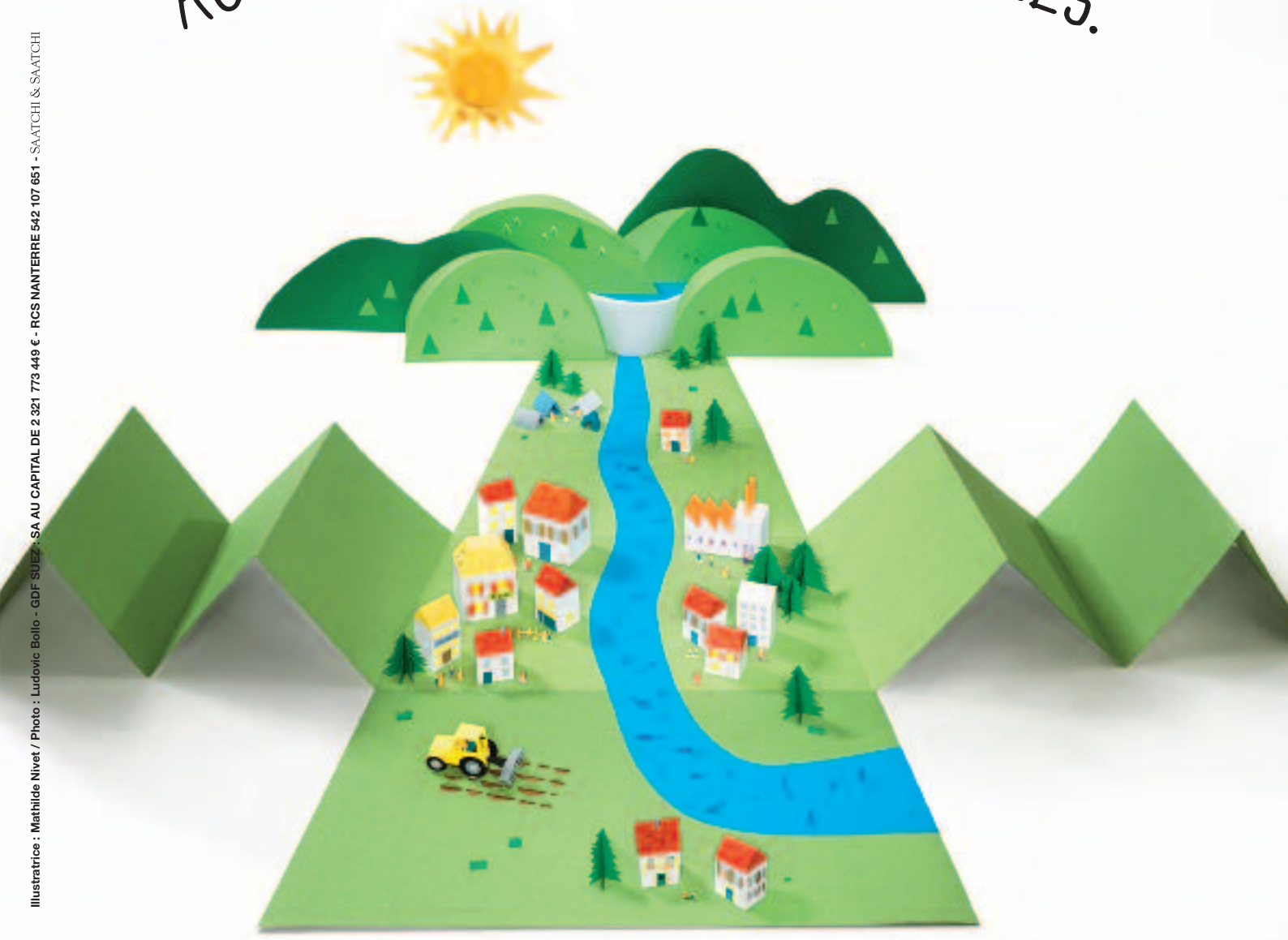

Développer la production d'origine hydraulique, c'est d'abord garantir l'accès à une énergie propre, renouvelable et bien intégrée dans son environnement. C'est aussi participer au développement économique et social d'un territoire, en favorisant les emplois locaux et en stimulant l'agriculture, la pêche et le tourisme. www.gdfsuez.com

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Illustratrice : Mathilde Nivet / Photo : Ludovic Bollo - GDF SUEZ - SA AU CAPITAL DE 2 321 773 449 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - SAATCHI & SAATCHI

EDITO « Transmettre la flamme »

« Ce n'est pas sans une certaine émotion que je rédige ce dernier éditorial en tant que président, surpris de constater, comme nombre de mes prédécesseurs sans doute, que quatre années à la tête de l'ANEM c'est court.

Court, car deux ans en qualité de secrétaire général ne sont pas de trop pour s'imprégner de la réalité riche et complexe de nos territoires de montagne et acquérir une bonne connaissance des dossiers, avant d'assurer la présidence de l'Association et de devenir le porte-parole des montagnards.

Court mais aussi intense lorsque s'annonce l'heure du bilan. Dans un environnement qui ne facilite pas toujours la prise en compte de nos spécificités, l'ANEM a toujours été présente pour défendre, proposer ou infléchir les politiques nationales. Déploiement du haut et du très haut débit, réforme des collectivités territoriales, mise en œuvre de la péréquation, maintien des services publics, renégociation de la politique agricole commune et des fonds européens, transition énergétique, sans oublier la modernisation de la loi Montagne de 1985 : autant de dossiers qui nous ont mobilisés et dont *PLM* a régulièrement rendu compte.

C'est donc avec la satisfaction du devoir accompli que je quitte aujourd'hui un mandat que j'ai exercé avec passion aux côtés d'Henri Nayrou puis de Chantal Robin-Rodrigo, avec lesquels nous avons su travailler dans l'intérêt de la montagne, au-delà de nos sensibilités. Nous souhaitons pleine réussite à nos successeurs, persuadés qu'ils sauront faire vivre ce pluralisme qui fait la richesse de notre association et porter la voix d'élus qui sont, comme nous, convaincus que nos territoires et les valeurs qui sont les leurs sont des atouts pour notre pays. »

Vincent Descœur, président du conseil général du Cantal, président de l'ANEM

NUMÉRO **231**

4 : L'ENTRETIEN
- *Paul Giacobbi : « Le congrès de l'ANEM est un événement à fort retentissement »*
- *Repères : La montagne corse, c'est...*

6 : VIE DE L'ANEM - SPÉCIAL CORSE
- *28e congrès : Sous le signe de l'efficacité*
- *L'élu du mois : Jean-Jacques Panunzi*

12 : AGRICULTURE
- *Stéphane Le Foll auditionné par la commission des affaires économiques*
- *La dénomination « produit de montagne » : outil stratégique essentiel*
- *Flambée des prix agricoles et agriculture de montagne*

13 : ENVIRONNEMENT
- *La conférence environnementale temporise la transition énergétique*
- *La contribution des élus de montagne*
- *Interrogations sur les moyens de prévention contre le loup*

14 : SERVICE PUBLIC
- *La ministre de la Santé veut instaurer un pacte de confiance pour l'hôpital*

14 : NUMÉRIQUE
- *Le partenariat ANEM-Eutelsat se poursuit pour résorber les zones blanches du haut débit*
- *ARCEP et CSA : une fusion à l'étude*

A LA UNE : A quelques jours du congrès de l'ANEM, les 25 et 26 octobre prochains à Bastelica, l'ensemble des élus soulignent le rôle prépondérant des experts de l'Association dans leur veille aux intérêts des massifs et de leurs habitants. Le caractère très opérationnel et l'efficacité de l'ANEM, ainsi que la capacité de ses élus à se mobiliser, expliquent que les pouvoirs publics, de droite ou de gauche, soient attentifs à la cause de la montagne.

Photos : Yuri Arcurs, David Espin, Haveseen / Fotolia.com

PAGE 11 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
L'ANEM : l'atout montagne

Les présidents de l'ANEM depuis sa création en 1984 • *Repères : Depuis plus d'un quart de siècle...* • Une veille indispensable • *Questions à Annie Genevard, députée du Doubs* • Tribune libre à Philippe Richert, président du conseil régional d'Alsace • *L'équipe technique et administrative de l'ANEM* • Restez informés.

Un incident technique survenu chez notre routeur a été la cause d'une livraison tardive de *PLM* au mois de septembre. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 750 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2012

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC

Paul Giacobbi :

« Le congrès de l'ANEM est un événement à fort retentissement »

DR

Paul Giacobbi est député de la 2e circonscription de Haute-Corse et président du Conseil exécutif de Corse. A la veille du congrès de l'ANEM qui va se tenir à Bastelica (Corse-du-Sud), l'ancien maire de Venaco (de 1983 à 2001), commune de montagne au-dessus de Corte, développe sa vision de l'avenir de la montagne corse.

Paul Giacobbi n'est pas un rêveur. Aux grandes métaphores ou aux envolées lyriques, il préfère l'efficacité. Ainsi, pour évoquer le futur de l'intérieur de l'île de Beauté, dont il met en lumière les acquis, il préfère parler d'évolution positive. Il privilégie l'amélioration continue des communications, la préservation d'un service public suffisant, la révolution numérique et la mutualisation des moyens de développement. En ce sens, Paul Giacobbi se place dans la droite ligne de l'ANEM, dont il rappelle « le rôle prépondérant » et qu'il encourage à poursuivre ses efforts en faveur de l'ensemble des montagnes françaises.

PLM : La spécificité de la montagne corse est-elle la même que celle des autres massifs ?

Paul Giacobbi : Il y a de nombreuses différences. Les massifs français ont chacun leurs caractéristiques mais ils n'ont pas cette concentration de paysages divers en si peu d'espace. Ils n'ont pas cette chute dans la mer et ils n'ont surtout pas un tel arrosage naturel. La montagne corse est beaucoup moins peuplée mais l'équation de base reste la même avec la nécessité d'une véritable vigilance et d'une véritable créativité en termes de services publics, d'infrastructures et de moyens de communication.

« En réalité, nous ne sommes pas plus défavorisés que les autres massifs. »

Il faut pourtant se départir d'un mythe. Non, la Corse n'est pas historiquement une terre malheureuse. Au XVII ou au XVIIIe siècle, l'île était aussi prospère que des zones comparables du continent italien ou français. Dans certains cas, elle l'était beaucoup plus. Ce mythe se prolonge aujourd'hui avec l'idée que la Corse n'a pas de routes, alors qu'elles sont convenables. En montagne, elles soutiennent d'ailleurs parfaitement la comparaison avec celles des territoires de montagne de l'Hexagone.

En réalité, nous ne sommes pas plus défavorisés que les autres massifs et notre taux d'équipement est loin d'être négligeable.

PLM : Quelles sont néanmoins les priorités pour améliorer encore la qualité de vie des habitants de la montagne corse ?

P. G. : Au titre de la collectivité territoriale de Corse, nous sommes convaincus que la montagne doit être un lieu où l'on s'installe. Et, pour cela, il faut de l'activité. Dans cette optique, nous jouons sur trois ressorts.

Nous avons fait en sorte de sauver l'indemnité compensatoire de handicap naturel indispensable à notre agriculture, qui est une agriculture de qualité et de terroir.

Nous avons également favorisé le tourisme en zone de montagne. A cet égard, je vous ferai remarquer que, ces dernières années, le tourisme s'est beaucoup plus développé vers l'intérieur de la Corse que vers le littoral. Je dirai presque qu'il s'y est mieux développé, en ce sens que ce tourisme-là bénéficie d'une saison plus large, d'une clientèle éduquée et attentive aux sites.

Nous avons également continué à mettre l'accent sur les nouvelles technologies. Dans cet objectif, nous avons adopté un schéma directeur d'aménagement numérique. Une dorsale de fibre optique traverse déjà la Corse, mais il va falloir que nous redoublions d'effort afin que, dans les endroits habités, l'accès au numérique devienne une réalité.

« Les Corses sont très attachés à leur village. Ils y reviennent le plus souvent possible. »

PLM : La montagne corse est-elle toujours aussi habitée qu'il y a quelques décennies ?

P. G. : C'est extraordinairement variable. La population du village, Venaco, dont j'ai été longtemps le maire et qui se trouve près de Corte, à 600 m d'altitude, compte aujourd'hui environ 200 habitants de plus qu'il y a quelques années. Il faut dire que cette zone se développe grâce à ses infrastructures de communication – train et voiture – et de multiples activités comme le bâtiment.

En fait, ce sont surtout les populations les plus âgées qui craignent de rester dans leur village parce qu'il n'y a plus de médecin, ni de pharmacien et pas de maison spécialisée pour les accueillir. Toutefois, même lorsque l'on peut éprouver une semi-déshérence, il n'y a pas de sentiment d'abandon.

Il ne faut pas oublier que les Corses sont très attachés à leur village. Ils rénovent leur maison. Ils y reviennent le plus souvent possible. En outre, avec les infrastructures routières, nombre d'entre nous pouvons maintenant aller travailler plus facilement dans les villes et, le soir, rentrer dans nos villages.

PLM : La montagne est-elle activement

BOLGA28 / FOTOLIA.COM

Comme nombre de villages de l'île, celui d'Evisa illustre la description de la Corse en tant que « montagne dans la mer ».

UNE MONTAGNE DANS LA MER

La montagne corse possède plusieurs caractéristiques paysagères. L'île est d'abord belle par sa diversité géologique : un massif schisteux situé plutôt au nord et à l'est, et un massif granitique à l'ouest et au sud. Il y a aussi le fait géologique que la Corse est une montagne ancienne s'étant soulevée à nouveau. L'île est aussi, et c'est un lieu commun, une montagne dans la mer. Il ne faut pas oublier non plus sa diversité végétale due à une pluviométrie extraordinaire. Elle est donc très verte et très boisée. Il y tombe environ deux fois plus d'eau au mètre carré qu'il n'en tombe à Paris.

concernée par le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) ?

P. G. : Bien sûr. Elle l'est déjà dans la mesure où nous souhaitons limiter les urbanisations spéculatives. Le PADDUC met clairement l'accent sur l'intérieur, parce que c'est la vraie Corse. Le littoral ne doit pas être l'endroit exclusif du développement de l'île, ne serait-ce que pour en préserver la beauté. Notre action en faveur de la préservation des terres agricoles va dans ce sens. Elle est destinée à ce que la montagne conserve tout son potentiel.

Nous veillons aussi à la régénération du couvercle végétal. Au passage, je souligne que l'île a vaincu les incendies grâce à un gros travail de sensibilisation, de veille, et à l'organisation que nous avons mise en place.

PLM : Comment imaginez-vous l'avenir de la montagne corse dans vingt, trente ou cinquante ans ?

P. G. : Je ne rêve pas. Il sera toujours essentiel de poursuivre l'amélioration des communications, d'œuvrer pour la préservation d'un service public suffisant, et de réussir la révolution numérique.

Certes, on ne peut pas tout avoir mais on peut mieux s'organiser, mieux mutualiser les moyens dont nous disposons. Il faut garder en tête que la révolution numérique, ce n'est pas seulement poser des tuyaux. Ainsi, quand on équipe de téléalarme les personnes âgées ou dépendantes, c'est aussi de la révolution numérique.

PLM : Dans ce cadre, qu'attendez-vous de l'ANEM et de son congrès ?

P. G. : Ce congrès est un événement à fort retentissement. Ce n'est pas un hasard si, chaque année, plusieurs ministres s'y rendent pour entendre les problèmes de la montagne et pour leur apporter des réponses. Il est très rare qu'autant de membres du gouvernement se déplacent à l'occasion d'une manifestation d'élus.

C'est la preuve qu'au fil des années l'Association a su devenir un groupe de pression particulièrement efficace qui transcende les clivages traditionnels de la gauche et de la droite. Si je puis dire, l'ANEM fait que les élus de la montagne « s'entendent pour se faire entendre » auprès des gouvernements qui se succèdent et elle y arrive assez remarquablement.

« Le PADDUC met clairement l'accent sur l'intérieur, parce que c'est la vraie Corse. »

REPÈRES

LA MONTAGNE CORSE, C'EST…

- La plus élevée des îles de Méditerranée occidentale avec une altitude moyenne de 568 m.
- Des massifs granitiques au sud-ouest (« Au-delà des monts », dénomination historique ancienne) et schisteux au nord-est (« En deçà des monts ») auxquels s'ajoute le Cap corse.
- 28 sommets à plus de 2 000 mètres, le plus élevé de l'île étant le Monte Cinto (2 706 m, Haute-Corse), celui de Corse-du-Sud étant le Capu Biancu (2 562 m).
- 39 lacs de montagne situés à plus de 1 500 m d'altitude (à deux exceptions près), et un plan d'eau artificiel (sur les douze que compte l'île).
- Un habitat longtemps montagnard pour l'essentiel, car historiquement regroupé au-dessus de 500 mètres à cause des moustiques.
- Quatre itinéraires de randonnée mythiques : le GR 20 (180 km de sentiers de montagne de Calenzana à Conca), le Mare e Monti (deux circuits possibles de Calenzana à Cargese), et le Mare a Mare (traversée est-ouest de l'île de Porto-Vecchio à Propriano).
- Quatre stations de sports d'hiver : Ghisoni-Capanelle, Vergio, Haut-Asco, Val d'Ese (commune de Bastelica).
- Un parc naturel régional couvrant 40 % de la superficie de l'île.
- 333 communes de montagne (dont 211 en Haute-Corse et 122 en Corse-du-Sud) sur un total de 360.
- Deux départements et 52 conseillers généraux (22 en Corse-du-Sud, 30 en Haute-Corse).
- Des institutions insulaires spécifiques : avec la collectivité territoriale de Corse (CTC) siégeant à Ajaccio, composée d'une part de l'Assemblée de Corse (51 membres élus pour six ans par scrutin de liste à la proportionnelle) présidée par Dominique Bucchini, et d'autre part, le Conseil exécutif composé de neuf membres issus de l'Assemblée, présidé par Paul Giacobbi.

DANIELE BONARDELLE / FOTOLIA.COM

LES DATES

8-12 oct.
1re session corse de « sensibilisation à la situation de crise » (sécurité civile)

19 oct.
- Congrès annuel des maires et présidents d'EPCI de Corse-du-Sud à Ajaccio
- Colloque « Regards croisés sur la structure associative » à Corte

25-26 oct.
28e congrès de l'ANEM à Bastelica Corse-du-Sud

27 oct
20e Festival du vent à Calvi jusqu'au 31 octobre

28e CONGRÈS

Sous le signe de l'efficacité

Expérimentant à Bastelica une formule plus resserrée, où les débats s'ouvriront le jeudi 25 octobre en début d'après-midi pour se terminer le vendredi midi, le congrès des élus de la montagne s'annonce cette année particulièrement intense, avec au programme trois dossiers d'une brûlante actualité.

Si les plages horaires du programme se sont réduites d'une demi-journée, la fréquentation ministérielle de ce rendez-vous annuel ne fléchit nullement puisque trois ministres se succéderont au pupitre.
La ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, devrait ouvrir le ban en présentant son programme touristique pour la montagne, avant que ne soit abordée la première table ronde consacrée à l'offre de soins de qualité en montagne, sujet particulièrement actuel au moment où les agences régionales de santé (ARS) dévoilent leurs projets de schéma.
Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, devrait ensuite rendre compte des dernières avancées de la négociation communautaire pour l'avenir de la politique agricole commune au cours de la seconde et dernière table ronde de cette première journée consacrée à la place de la montagne dans les politiques de l'Union européenne pour 2014-2020.

Trois ministres, un nouveau président et un nouveau secrétaire général : un congrès plus court mais très riche.

Enfin, il reviendra le lendemain à la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, de clore le congrès à l'issue de la troisième table ronde portant sur la place de la montagne dans le nouvel acte de la décentralisation au lendemain des états généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat.
Si l'on ajoute à cela que ce congrès est électif – l'assemblée générale annuelle de l'Association réunie tôt le vendredi matin devant désigner un nouveau président, un nouveau secrétaire général et un nouveau comité directeur – le 28e congrès de l'ANEM sera d'évidence riche et soutenu.

L'ÉLU DU MOIS

JEAN-JACQUES PANUNZI : RÉCONCILIER L'URBAIN ET LE RURAL

DR

Ce mois-ci, à l'occasion du congrès de Bastelica (Corse-du-Sud), *PLM* a décidé d'accorder un format exceptionnel à sa rubrique « L'élu du mois » afin de la consacrer à l'un des élus qui assure un relais essentiel pour l'Association, notamment dans l'organisation de notre manifestation annuelle : le président du conseil général du département qui l'accueille.

Jean-Jacques Panunzi est depuis novembre 2006 le président du conseil général de la Corse-du-Sud, après avoir fait la preuve d'un engagement entier et réussi en faveur de son territoire d'origine : l'Alta Rocca.
Cette vaste région du sud-est de la Corse va du cœur de l'île à la mer Tyrrhénienne, associant des reliefs de montagne, de plaine, mais aussi de bord de mer, qui en fait un lieu de prédilection pour le tourisme. Organisée en district à fiscalité propre dès 1991 entre douze des seize communes que comptent les cantons de Tallano-Scopamène et Levie, elle devient en décembre 2000 la communauté de communes de l'Alta Rocca (CCAR), rejointe en 2002 et 2004 par les communes de Mela et de Quenza. Seuls les villages d'Aullène et de Zérubia n'ont pas encore intégré ce regroupement économique.
Ayant fait le choix de vivre sur l'île à l'issue de quelques années d'engagement militaire, Jean-Jacques Panunzi a d'abord contribué au développement de l'entreprise familiale de menuiserie tout en s'impliquant de façon croissante dans la gestion de sa commune de Sorbollano. C'est ainsi qu'il est élu vice-président du district de l'Alta Rocca en 1995, quatre années après sa création.
Au cours de ce mandat, il mène une politique volontariste en faveur des personnes âgées en installant divers équipements et en mettant en place un service de portage de repas. Il accorde une place tout aussi importante aux questions environnementales et s'attelle à la résorption et à la collecte des déchets, à la construction et à l'aménagement d'une décharge, ou encore à l'enlèvement des épaves… devenant ainsi l'un des précurseurs du tourisme vert et culturel en milieu rural en assurant notamment l'animation d'un pays d'accueil et sa promotion.
Elu conseiller général du canton de Tallano-Scopamène en 2001, il devient premier vice-président du conseil général en 2004 (année où il est élu conseiller territorial de Corse), avant d'en devenir le président en 2006. A ce poste, il fait de la « fracture rurale » son credo et mène une politique volontariste en faveur d'un aménagement du territoire plus équilibré, notamment dans le domaine des infrastructures de communication.

Frog 974 / Fotolia.com

Les aiguilles de Bavella (Forchi di Baveddo, en corse) dominent le col du même nom (Bocca di Baveddo, 1 218 m) reliant l'Alta Rocca à la côte est de la Corse.

DOSSIER

ANEM

L'atout montagne

L'article 1er de la loi Montagne de 1985 est clair : « La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. » Vingt-sept ans plus tard, l'ANEM est considérée par l'Etat comme étant son interlocuteur qualifié sur toutes les questions relatives à la montagne et à l'aménagement du territoire. A la veille de son 28e congrès, les 25 et 26 octobre à Bastelica (Corse-du-Sud), *PLM* explore et explique le travail quotidien des collaborateurs de l'Association au service de la montagne, de ses élus et de ses habitants.

LES PRÉSIDENTS DE L'ANEM DEPUIS SA CRÉATION EN 1984

Louis Besson, 1984-1986
Jean Briane, 1986-1988
Augustin Bonrepaux, 1988-1990 et 1992-1994
Jean Faure, 1990-1992
Patrick Ollier, 1994-1996
Didier Migaud, 1996-1998
Michel Bouvard, 1998-2000
Jean-Louis Idiart, 2000-2002
Pierre Jarlier, 2002-2004
François Brottes, 2004-2006
Martial Saddier, 2006-2008
Henri Nayrou, 2008-2010
Vincent Descœur, 2010-2012

REPÈRES

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE…

- La montagne occupe un quart du territoire métropolitain et compte six massifs : Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées et Vosges, pour 4,9 millions d'habitants, administrativement répartis entre 6 200 communes, 48 départements et 12 Régions, auxquels s'ajoutent trois départements-Régions d'outre-mer (DROM).
- L'Association nationale des élus de la montagne a été créée en 1984 pour défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.
- L'ANEM rassemble aujourd'hui 6 000 membres : députés, sénateurs, maires, conseillers communautaires, généraux et régionaux.
- L'Association intervient dans tous les domaines qui concernent la montagne : finances, services publics, aménagement du territoire, agriculture, environnement, urbanisme…
- Ses instances dirigeantes – président(e) et secrétaire général(e) – font l'objet d'une alternance politique et de massif tous les deux ans.
- Le comité directeur de l'ANEM comprend 160 membres qui représentent tous les massifs et les collèges d'élus de toutes les sensibilités politiques. Il se réunit chaque trimestre et prend position sur l'actualité politique.
- Entre les réunions du comité directeur, le/la président(e) et le/la secrétaire général(e) réunissent si nécessaire le bureau de l'ANEM (55 membres, presque tous parlementaires) afin d'élaborer une stratégie commune sur les textes en discussion au Parlement.

Un outil indispensable

Chaque automne, ministres, élus, experts et partenaires participent au congrès de l'ANEM. Tous dissèquent, analysent et formulent des propositions afin d'apporter des solutions aux problèmes auxquels la montagne est confrontée. Dans le droit fil du travail quotidien des collaborateurs de l'Association qui concourent activement à la définition des politiques nationales et contribuent à l'animation des groupes « montagne » à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Allô, l'ANEM ? « Oui, vous êtes bien à l'Association nationale des élus de la montagne. » Au 7 rue de Bourgogne, dans le 7e arrondissement de Paris, à une cinquantaine de mètres de l'Assemblée nationale, le standard n'en finit pas de sonner. C'est un maire d'une commune de montagne qui s'alarme de l'avenir de son école. C'est un conseiller général soucieux du devenir de la proposition de loi de Chantal Robin-Rodrigo visant à garantir aux citoyens un égal accès aux soins en tout point du territoire. C'est un conseiller régional qui a besoin de précisions sur le financement et l'avenir des politiques de la montagne. Ou bien un parlementaire qui s'inquiète de l'abondement du fonds d'aménagement numérique du territoire. Tandis qu'un autre se préoccupe de la future péréquation de la valeur ajoutée des entreprises. Bref, entre le moment où le texte est déposé par le gouvernement et celui où il finit d'être discuté, l'ANEM est dans l'urgence.

« Il nous faut être à la fois proactifs et réactifs, toujours efficaces et anticiper, affirme le délégué général de l'Association, Pierre Bretel. Tout ce qui impacte la montagne est notre affaire. Nous devons retrousser nos manches chaque jour, en répondant au courrier et aux appels téléphoniques, défendre nos positions, participer aux réflexions et aux expérimentations, assurer le "service après-vote" des lois et suivre les décisions, gérer le flux tendu des dossiers. »

« Fort heureusement, si notre équipe est certes modeste en nombre, sa force de frappe est décuplée par ses élus, se réjouit Pierre Bretel. Ils sont extraordinairement motivés, de véritables militants de la montagne. Sans cela, rien ne serait possible. » Leurs échanges quasi quotidiens avec le délégué général et les chargés de mission – Hervé Benoit, Audrey Legardeur et Olivier Riffard – enrichissent les réflexions et orientent l'action *(voir page 10)*.

A propos de chaque difficulté ou nouveau problème recensé, les députés et les sénateurs sont informés, voire alertés avant la réunion des commissions ou des séances plénières de l'Assemblée ou du Sénat. En règle générale, qu'ils soient de droite ou de gauche, les parlementaires montagnards sont d'accord sur l'essentiel pour défendre leurs territoires.

C'est aux collaborateurs de l'Association de préparer les amendements, les propositions de lois, les questions au gouvernement, pour défendre les intérêts de la montagne.

Tous en conviennent et le soulignent : cette unanimité, pour le bien de la montagne et de ses habitants, est quasiment exceptionnelle. Pour la défense de leurs territoires et de leurs populations, les élus, qu'ils appartiennent à l'UMP, au parti socialiste ou au centre, n'ont aucune difficulté à défendre un même texte, proposition de loi ou amendement à un projet, car avant d'être de droite ou de gauche, ils sont montagnards. Ils apparaissent ainsi très souvent hors de contrôle pour le gouvernement, qu'ils appartiennent à la majorité ou à leur groupe politique d'opposition.

Cela peut paraître un peu désordre. Mais ils n'ont cure des apparences. Les montagnards

Annie David, sénatrice de l'Isère : *« L'ANEM est une association dont la réflexion est indispensable aux élus de la montagne. Elle a un rôle de vigie. Elle nous permet d'être attentifs, quand des textes arrivent en séance, pour dire : "Là attention, les territoires de montagne ne seront pas bien représentés, pas bien entendus, pas suffisamment pris en compte." C'est une réflexion qui n'est pas politique. L'Association n'est partisane que du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des habitants de nos massifs. »*

Christian Gillot, président de la communauté de communes d'Arroux Mesvrin (Saône-et-Loire) et membre du comité directeur de l'ANEM : *« L'ANEM a été extrêmement efficace pour accompagner notre démarche afin de faire classer en zone de montagne le massif d'Uchon, fort de 11 communes et de 21 000 hectares, en Bourgogne du sud. L'Association a été déterminante dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture et des instances européennes. Sans son action, nous n'aurions pas obtenu gain de cause. »*

Pierre Bourgeois, maire de La Chapelle des Bois (Doubs) : *« L'ANEM nous a été d'un grand secours lorsqu'une des deux classes de l'école de la commune a été menacée de fermeture. Ses responsables sont pour beaucoup dans l'issue favorable de notre dossier. Ils nous ont rendu un fier service. »*

Ioïa Sakez/AFP photo

QUESTIONS À ANNIE GENEVARD,

députée de la 5e circonscription du Doubs, maire de Morteau

DR

« La montagne a besoin de tous »

Annie Genevard a toujours milité en faveur de l'équité territoriale. La présence d'un massif montagneux sur un territoire constitue à ses yeux une chance qu'il faut savoir mesurer et valoriser. Même si le relief et la densité de population nécessitent une approche différenciée des politiques publiques.

PLM : Quel regard portez-vous sur l'Association ?

Annie Genevard : L'ANEM a acquis une authentique légitimité. Elle a l'oreille des pouvoirs publics et des ministres et a obtenu de nombreux succès. C'est aussi une association qui s'exprime avec vigueur. Différents points de vue se font entendre mais toujours avec l'objectif commun de valoriser et d'accompagner le développement des territoires de montagne. Au cours des prochaines années, l'Association va devoir s'impliquer davantage encore pour défendre la montagne en raison de la raréfaction des crédits publics. Je ne voudrais pas que la montagne soit la grande oubliée des politiques futures, parce qu'on aurait moins d'argent, parce qu'on voudrait privilégier les agglomérations à plus forte population et qu'en montagne les infrastructures sont forcément plus coûteuses, que ce soit pour le numérique, le routier ou le ferroviaire.

PLM : Le non-cumul des mandats pose-t-il un problème spécifique en montagne ?

A. G. : Depuis que je suis députée, mon opinion s'en trouve renforcée : je suis convaincue qu'un cumul raisonnable et encadré est indispensable à l'équilibre politique de notre pays.
Je rappelle que le mandat de maire est le mandat fondateur. Celui qui donne le sens de l'engagement public. Conserver ce lien, cette double fonction d'élu national et local, me paraît donc absolument indispensable.

PLM : Les députés et les sénateurs sont très impliqués dans l'ANEM. Pensez-vous que les autres élus s'y impliquent suffisamment ?

A. G. : Il me semble que oui mais, sans doute, faut-il les convaincre d'être encore plus présents. A tous les échelons, ils doivent nous aider à ne pas baisser la garde. La montagne a besoin de tous.

André Gaymard, maire de Comps-sur-Artuby (Var) : *« Nous sommes une toute petite commune isolée et nous avions un vrai problème pour accéder au haut débit. L'expérimentation que l'ANEM nous a permis de faire avec Eutelsat nous a convaincus de l'intérêt de cette solution. Sans son aide, mes concitoyens seraient toujours privés des voies modernes de communication. »*

Christian Chito, président de la communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille (Allier) : *« Il y a deux ans, au moment de la réforme territoriale, j'ai eu recours à l'ANEM pour ne pas être soumis au seuil de 5 000 habitants pour créer une intercommunalité. Le chargé de mission avec qui j'ai été en contact a été particulièrement pertinent et efficace. »*

Un trait distinctif de l'Association est de savoir faire entendre avec clarté la voix des élus de la montagne au sein de l'Assemblée nationale comme du Sénat.

sont réellement transversaux. Exemple parlant : les discussions autour de la réforme territoriale ont débouché sur la réunion d'un bureau extraordinaire de l'ANEM au cours duquel les parlementaires de droite et de gauche ont mis leurs divergences de côté et trouvé une position commune dans l'intérêt de la montagne.
On imagine que cela ne se fait pas tout seul. Le travail est préparé très en amont. Il arrive aussi que l'Association suscite des questions d'actualité que poseront les parlementaires au ministre concerné, ou élabore des propositions de loi aux textes construits et cohérents. C'est le gage et la démonstration de sa crédibilité auprès des pouvoirs publics. L'ANEM et ses collaborateurs sont, en outre, souvent sollicités pour participer à des groupes de travail et consultés par l'Administration. Ainsi, elle est devenue la référence sur de nombreux sujets. Pour s'en convaincre, il suffit de se remémorer quelques-unes de ses actions les plus marquantes de ces dernières années : la proposition de loi sur le très hautdébit, qui a été cosignée par une centaine de députés, celle sur la conduite du passage à la télévision numérique terrestre (TNT), avec 180 cosignataires, ou l'exception montagne dans la réforme territoriale – en clair, le fait qu'on n'impose pas aux montagnards d'être au moins 5 000 pour se regrouper en intercommunalité. « C'est un point très emblématique », souligne l'équipe de l'ANEM. De ces satisfactions conquises avec pugnacité résulte un rapport quasi fusionnel entre l'Association, son équipe dirigeante, son équipe administrative et ses adhérents. « Ils viennent vers nous et on va vers eux. » Ce lien est encore renforcé par la visite, tous les deux ans, d'un des hauts responsables de l'Association accompagné soit du délégué général, soit d'un chargé de mission, dans chacun des 48 départements de montagne, afin d'y rencontrer les adhérents. Tous peuvent alors exposer directement leurs difficultés, exprimer leurs attentes et leurs doléances, entendre le point de vue du parlementaire qui est en contact direct avec ses collègues et les ministres.
Pour leur part, les représentants de l'Association en profitent pour rendre compte de leurs activités. Cela permet parfois de corriger le tir. « Nous sommes une association d'élus au service de ses adhérents, met en avant Pierre Bretel. Nous nous employons à apporter des réponses juridiques ou techniques à toutes leurs questions. » Allô, l'ANEM ?

Christian Bruzaud, maire de Gavarnie (Hautes-Pyrénées) : *« Quand nous avons eu des divergences avec le délégataire du service public des remontées mécaniques sur l'interprétation de certains textes, l'assistance des experts de l'ANEM nous a permis d'obtenir des résultats très satisfaisants au terme d'une négociation équilibrée. Ils ont été professionnels, compétents, leur aide a été capitale. »*

Jean-Louis Renaudin, maire de Russ (Bas-Rhin) : *« Une de nos quatre classes devait être fermée pour des raisons d'effectifs et c'est l'ANEM qui a défendu notre dossier directement auprès du ministre de l'Education nationale. Elle l'a fait avec beaucoup d'efficacité. »*

TRIBUNE LIBRE À PHILIPPE RICHERT,

DR

président du conseil régional d'Alsace, ancien ministre chargé des Collectivités territoriales

« Convergence et efficacité »

« Je suis moi-même un élu de montagne et, dans les temps anciens, je représentais l'ANEM dans les différentes structures au niveau du conseil général du Bas-Rhin. C'est dire que j'ai, depuis toujours, d'excellentes relations avec cette association. Il y a deux ans, lorsque je me suis rendu au congrès de l'ANEM à Bonneville en tant que ministre des Collectivités territoriales, les élus de la montagne étaient un peu remontés. Ils demandaient qu'il n'y ait pas de seuil minimum pour les intercommunalités et c'est exactement ce qui a été stipulé dans le projet de loi. Cela montre bien la grande efficacité de l'Association dans l'organisation et la déclinaison des politiques qui se doivent d'être particulières pour la montagne.
Force est aussi de constater qu'il est très rare que l'on constate une telle convergence dans la façon des élus de défendre l'intérêt général. Pourquoi trouve-t-on davantage cet état d'esprit chez les montagnards ? Tout simplement, parce qu'à un moment donné, ils ont été dans d'authentiques situations de fragilité. Or, les gens qui connaissent de vraies difficultés ne reculent devant rien pour se défendre. Face aux faibles densités et aux problèmes particuliers, ils n'ont pas le choix, ils montent au créneau et, s'il y en a un dans le besoin, les autres comprennent. Ils se resserrent et s'organisent, ils sont efficaces. Du coup, aujourd'hui, tous les pouvoirs publics, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils soient ministres ou présidents de grandes collectivités, sont attentifs à la cause de la montagne parce qu'ils savent qu'ils ont en face d'eux des gens responsables et organisés. »

L'équipe technique et administrative

1 Pierre Bretel,
délégué général
2 Catherine Etchebarne-Casterman,
assistante du délégué général.
3 Hervé Benoit,
chargé de mission.
Massif central et Vosges.
Veille normative.
Veille *Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)*. Coordination du mensuel *Pour la montagne (PLM)*.
Agriculture. Forêt.
Environnement. Espaces naturels. Prédateurs.
Interrégionalité. Europe.
Fonds structurels.
Décentralisation. Risques naturels. Urbanisme.

4 Audrey Legardeur,
chargée de mission.
Alpes et Jura. Veille jurisprudentielle interne et Union européenne.
Concours de l'Etat.
Fiscalité locale. Marchés publics. Energie. Immobilier de loisirs. Pluriactivité et saisonniers. Stations.
Thermalisme. Tourisme.
Sécurité. Logement.
Transports.
5 Olivier Riffard,
chargé de mission.
Pyrénées et Corse. Veille parlementaire. Veille *Journal officiel de la République française (JORF)*.
Aménagement du territoire.
Zones de revitalisation rurale (ZRR). Contrats de projets Etat-Régions (CPER).
Ecole rurale. Technologies de l'information et de la communication (TIC). Gestion de l'eau.
Services publics et au public. Santé et hôpital.
Intercommunalité.
6 Chantal Dabé,
Pôle administratif. Gestion administrative et comptable.
7 Olivier Lamoureux,
chargé de la communication. Relations presse. Evénements.
Partenaires. Publicité.
Site Internet.
8 Fabienne Misantrope,
secrétaire administrative.
Gestion de la base de données. Abonnements au magazine *PLM*.

ANEM

Pour répondre aux demandes de ses 6 000 membres, l'Association dispose d'une équipe restreinte de huit personnes regroupant autour du délégué général et de son assistante, trois chargés de mission, un chargé de communication, une comptable et une secrétaire.
L'efficacité de son action est démultipliée par le militantisme de ses élus à tous les niveaux de collectivité, du maire au parlementaire.

ANEM

AU CONTACT DES ÉLUS

La convivialité de l'Association est une des caractéristiques qu'elle doit à l'effet fédérateur de sa cause, la montagne. Mais elle l'entretient également par une recherche constante de contact avec ses membres, bien au-delà des réunions de comité directeur, qu'il s'agisse d'échanges avec les parlementaires (comme ici lors du petit déjeuner de présentation de l'Association aux députés et sénateurs récemment élus, qui a réuni le 26 septembre 42 parlementaires) ou bien de rencontres de terrain avec les élus des collectivités locales de montagne à l'occasion des réunions départementales.
La richesse de ces relations permet à l'ANEM d'identifier les préoccupations les plus actuelles des territoires montagnards et d'associer les parlementaires aux solutions qu'elle préconise.

RESTEZ INFORMÉS

L'ANEM a mis en place trois outils de communication très complémentaires :
- Sa revue mensuelle, *Pour la montagne (PLM)*, considérée comme une information originale, lue et appréciée.
Son lectorat atteint le chiffre de 26000.
- Sa lettre électronique destinée à informer ses adhérents du travail de l'Association dans de très courts délais.

- Son site Internet (http://www.anem.org) apporte l'information en temps réel aux membres de l'ANEM mais aussi à tous les internautes.

JURA : JEUJURA MET LE COMTÉ À L'HONNEUR

A l'occasion de son centenaire, le fabricant de jouets Jeujura, aujourd'hui filiale du groupe France Cartes, a décidé de célébrer une autre activité phare de la région en proposant une gamme de jouets autour de la filière du fromage de Comté. En effet, l'entreprise située à Saint-Germain-en-Montagne (Jura), spécialisée dans les jouets en bois, est reconnue pour perpétuer la tradition régionale de la tournerie et de la tabletterie.
Elle vient de lancer quatre nouveaux coffrets de jeux de construction ludiques qui racontent la fabrication du comté : deux fermes (une petite et une grande), un chalet (la fameuse fruitière à comté) et une cave d'affinage.
En outre, chaque boîte de jeux contient un poster présentant de manière ludique le processus de fabrication du comté. C'est une initiative dont se réjouit le Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC), car elle permet aux enfants, et aux adultes, de mieux comprendre les étapes de fabrication de ce fromage et de mieux appréhender l'environnement de la filière.

Plus d'info : http://www.comte.com/

ALPES : UNE COMMUNE DE MONTAGNE LABELLISÉE ACCESSIWEB

La mairie des Allues, en Savoie, vient d'obtenir le label AccessiWeb, critère argent, pour le site Internet qu'elle a mis en ligne en juin. Celui-ci présente traditionnellement les informations pratiques de la vallée mais il a de plus la particularité d'offrir une accessibilité totale des pages aux personnes handicapées (cécité complète, partielle, handicap moteur ou intellectuel…).
La labellisation AccessiWeb est attribuée pour une durée de deux ans. Elle est soumise à une commission de vérification régulière.
La municipalité a donc mis en place une véritable conduite de projet interne pour garantir la bonne application des procédures.
Cette démarche numérique s'inscrit dans une politique plus globale de la commune qui s'est énormément investie ces dernières années pour améliorer l'accueil des publics handicapés : mise aux normes des bâtiments ouverts au public, travaux sur la voirie (bandes de guidage de chaque côté des passages piétons), ou bien encore à travers le projet de mise aux normes du refuge du Saut à 2 100 m d'altitude dans le cadre de la charte « Pour une montagne de confort » du conseil général de Savoie.
Les Allues est la première commune de montagne à se voir accorder ce label.
Plus d'info : www.accessiweb.org

MASSIF CENTRAL : LE GIP SE CHOISIT QUATRE PRIORITÉS

Le comité de pilotage de l'étude commandée par le groupement d'intérêt public (GIP) du Massif central sur l'évaluation des atouts environnementaux du massif a validé son rapport final dans le courant de l'été. Celui-ci a donc été remis à ses commanditaires. Les membres du GIP Massif central ont sélectionné,
sur la base de l'étude, quatre priorités d'action afin de préparer la mise en œuvre des projets sur les futurs programmes 2014-2020.
La première visera la faisabilité d'un fonds carbone forestier dans le Massif central ; la deuxième l'approfondissement des connaissances relatives à la valeur de la ressource en eau ; la troisième étudiera les liens potentiels entre attractivité, qualité de vie et santé sociale du Massif central ; la quatrième devra identifier les outils financiers et réglementaires permettant la rémunération des services écosystémiques.
Plus d'info : www.gip-massif-central.org
Contact : tél. 04 73 31 85 46

VOSGES : Cinq ans de succès pour le bikepark du lac Blanc

Le bikepark du lac Blanc vient de franchir avec succès le cap de ses cinq ans d'existence. Ouvert durant l'été 2007 par la société qui gère le domaine skiable l'hiver, son objectif était de faire vivre et d'utiliser le potentiel du parc toute l'année, notamment celui des remontées mécaniques. Les télésièges ont été spécialement équipés pour permettre le transport de quatre personnes et de leurs VTT par nacelle, soit 1 100 personnes à l'heure.
Le bikepark s'adresse aux VTTistes de tous niveaux, des débutants aux plus confirmés, et propose sept parcours aux difficultés graduées et combinables entre eux. L'un deux, plus large, a même été conçu pour les handicapés à qui le bikepark propose la location de fauteuils spéciaux. Les forfaits sont très diversifiés afin de s'adapter à toutes les situations : demi-journée, journée complète ou carte demi-saison donnant accès à vingt-sept jours d'ouverture, la saison estivale allant de fin mai à début septembre.
Le succès de la formule ne s'est jamais démenti depuis les 800 VTTistes présents le jour de l'inauguration. Le site emploie aujourd'hui vingt-deux salariés au service d'une clientèle dont près de la moitié vient d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et du Royaume-Uni.
Plus d'info : www.lacblanc-bikepark.com

PATRICE PERRIN

DOGS / FOTOLIA.COM

PYRÉNÉES : LE CHIEN PATOU S'EXPORTE DANS LES VOSGES

Historiquement présent dans le massif des Pyrénées, le chien de la race patou a fait récemment son apparition dans les Vosges pour lutter contre les attaques de loups.
A la suite du massacre de son troupeau l'année dernière, un agriculteur de la commune de La Bresse a entrepris les démarches pour avoir un chien (qui ont abouti au printemps). Cet achat est subventionné à 80 % par la préfecture dans le cadre des mesures expérimentales mises en place. L'agriculteur a également eu droit à une formation au printemps et au mois de juillet, notamment pour que la cohabitation des chiens avec les randonneurs se fasse au mieux. Le bilan, après quelques mois, est très positif pour cet éleveur. Aucune morsure à l'encontre des touristes n'est à déplorer. Deux brebis ont été tuées cette année au lieu de dix l'an dernier. En comparaison, ses trois autres troupeaux, sans surveillance, ont été la cible de huit ou neuf attaques. Cette expérimentation fait des émules puisque deux autres éleveurs des Vosges ont fait appel à la protection d'un chien patou des Pyrénées.
Plus d'info : www.chien-montagne-pyrenees.com/SITE/le-patou.html

CORSE : TROIS PARCS PHOTOVOLTAÏQUES DANS LA MONTAGNE

Eco Delta, développeur et exploitant indépendant de fermes solaires et éoliennes, vient de terminer la construction de cinq parcs photovoltaïques en France, dont trois en Corse pour une puissance cumulée de 8,8 MWc[1]. Les installations sont situées sur trois communes classées en zone de montagne : Calenzana (Corse-du-Sud : 2,2 MWc), Coti-Chiavari (Corse-du-Sud : 2,2 MWc) et Meria (Haute-Corse : 4,4 MWc). Celles-ci sont en cours de raccordement au réseau. Leur construction a été assurée par Siemens France et par Martifer Solar, tandis que Suntech a fourni les 44 000 panneaux polycristallins nécessaires.
L'investissement de 31,1 M€ a été financé par un apport en capital de Delta Solar, la filiale du groupe Eco Delta spécialisée dans l'électricité photovoltaïque, et un crédit négocié et souscrit par Siemens Financial Services auprès de Natixis Energeco.
Plus d'info : www.martifersolar.com/fr/local_sites/france/whymartifersolar

(1) MWc : Unité de mesure représentant la puissance maximale d'un dispositif.

Jean-François Monier/AFP Photo

Le ministre a déclaré son attachement au secteur de l'élevage.

Stéphane Le Foll auditionné par la commission des affaires économiques

L'audition du 31 juillet devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a été l'occasion pour Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de rappeler les objectifs de négociation qu'il s'assigne pour la prochaine réforme de la PAC et d'annoncer, pour le second semestre 2013, une « loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt ».

Dans son propos d'accueil, le président de la commission, François Brottes, député de l'Isère et ancien président de l'ANEM, a souligné l'importance des enjeux auxquels se trouve confronté le secteur agricole qui représente 6,5 % des emplois (en intégrant les secteurs de la transformation et de la forêt). Il a également rappelé qu'il avait demandé, pour cette raison, que le budget du ministère en charge de l'Agriculture soit débattu en séance plénière.

Stéphane Le Foll a annoncé pour le second semestre 2013 la discussion d'un texte de loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt.

Le ministre a d'abord déclaré son attachement au secteur de l'élevage pour lequel il mobilisera toute sa vigilance : « La différence actuelle des prix relatifs entre l'élevage et les céréales induit chez certains agriculteurs de régions traditionnelles d'élevage, un changement de nature de production. Cette situation est porteuse de risques pour l'avenir de la polyculture, qui, dans notre pays, est une source de valeur ajoutée et d'emploi. »

Puis le ministre a exposé les objectifs qu'il défend dans le cadre de la négociation de la PAC 2014-2020, et en premier lieu en matière de convergence [1]. Il s'est dit résolu à défendre la part relative de l'agriculture dans le budget de l'Union européenne, ainsi qu'à limiter le rééquilibrage des dépenses agricoles entre anciens et nouveaux Etats membres. Ensuite, s'agissant de la durée de la transition pour mettre en place la nouvelle prime harmonisée à l'hectare qui succédera à l'actuel système de DPU [2], Stéphane Le Foll conclut que s'il n'est « pas opposé au principe de convergence des aides, cette dernière ne doit pas être totale ». Redoutant une spécialisation des productions à l'échelle de l'Union européenne, il exclut une convergence absolue en cinq ans, « afin de protéger l'élevage et les petites structures agricoles ».

Par ailleurs, s'agissant du verdissement du secteur agricole, Stéphane Le Foll a pointé que l'agriculture biologique, qui devrait représenter en 2020 le cinquième de la SAU [3], n'en occupe aujourd'hui que 3,5 % au lieu des 12 % prévus. Il a donc annoncé l'engagement

LA DÉNOMINATION « PRODUIT DE MONTAGNE » : OUTIL STRATÉGIQUE ESSENTIEL

Si dans son intervention, le ministre a pris globalement le parti de l'élevage, il a fait peu de cas de la montagne en tant que telle. Dans le débat qui a suivi, la députée de l'Ariège Frédérique Massat l'a interpellé à ce sujet en affirmant qu'avec « la réduction générale du nombre des actifs agricoles en montagne atteignant un seuil critique, il devient encore plus nécessaire de majorer substantiellement l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), concentrée sur les vingt-cinq premiers hectares, et de cibler les autres outils de la PAC vers l'agriculture de montagne ». Le ministre n'a répondu que sur la qualité, thème également abordé par la députée : « Il est très important d'avoir cette possibilité [d'utiliser la dénomination produit de montagne], en particulier pour le lait. Pour la moyenne montagne – je ne parle pas de la haute montagne, qui a déjà réglé ses problèmes avec des AOC sur un certain nombre de fromages –, il faut définir des indicateurs spécifiques qui permettent de segmenter le marché du lait, de développer des filières de qualité. De la sorte, il sera possible d'assurer le développement de productions laitières qui, sans cela, risquent de disparaître d'un certain nombre de zones. »

FLAMBÉE DES PRIX AGRICOLES ET AGRICULTURE DE MONTAGNE

Estimée à 127,3 millions de tonnes, la récolte 2012 de céréales de l'Union européenne reste stable, et la récolte française devrait même atteindre un rendement exceptionnel, tandis que la sécheresse au niveau mondial a fait flamber les cours. La hausse des prix céréaliers sur le marché mondial se répercute directement sur celui de l'alimentation du bétail et par conséquent sur les coûts d'exploitation du secteur de l'élevage. Des hausses étaient ainsi attendues sur les prix à la consommation de la viande.
Un plan d'action a d'ailleurs été présenté le 14 septembre en Conseil des ministres, comprenant une adaptation de la fiscalité des éleveurs pour tenir compte de l'envolée des prix, ainsi que des aides pour moderniser les bâtiments d'élevage, ou encore développer les capacités de stockage.

d'une réflexion sur « l'élaboration de nouveaux modèles qui assureraient la conciliation des performances économiques et écologiques ».
Assurant qu'il souhaitait clore la négociation sur la réforme de la PAC au cours du premier semestre de l'année prochaine, le ministre a annoncé pour le second semestre 2013 la discussion d'un texte de loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt.
Ce projet de loi devrait avoir pour objet de renouveler le cadre des outils de stratégie au service d'une agriculture devant connaître sous peu de profonds changements. Plusieurs pistes ont notamment été évoquées, telles que l'avancement de la régulation de la contractualisation laitière, la prévention des catastrophes naturelles de type sécheresse, mais aussi « les rotations des cultures et des couvertures de sol, [qui] offrent des capacités immenses de production de protéines végétales sans le moindre financement européen », ou encore « les groupements d'intérêts économiques et environnementaux [qui] doivent permettre de créer une dynamique plus collective ».

(1) Période de transition avant la mise en place de la nouvelle PAC.
(2) Droit à prime unique.
(3) Superficie agricole utile.

La conférence environnementale temporise la transition énergétique

Si, dans l'ensemble, les médias n'ont retenu de la conférence environnementale que les annonces faites en matière d'énergie, les cinq débats thématiques durant ces deux journées des 14 et 15 septembre ont permis aux partenaires sociaux réunis au Conseil économique, social et environnemental de faire part de leurs positions et de leurs attentes.

En ouvrant la conférence environnementale le 14 septembre, le président de la République a fait plusieurs annonces donnant le ton de la transition écologique : le non au gaz de schiste ; la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim fin 2016 ; la création d'une agence nationale de la biodiversité dès 2013 ; un plan ambitieux de rénovation thermique ; et l'instauration d'une fiscalité écologique sur les polluants atmosphériques, ce qui aura pour effet de relancer le débat sur l'application d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne.
A cette liste, le Premier ministre, en conclusion des travaux, a principalement ajouté l'extension de la tarification sociale du gaz et de l'électricité, et annoncé un objectif pour les industriels et les chercheurs pour mettre au point des véhicules consommant deux litres de carburant aux 100 km.
S'il est peu ressorti, dans les jours qui ont suivi la conférence, de commentaires publics sur les cinq tables rondes thématiques qui ont duré chacune deux fois trois heures, on peut néanmoins affirmer que la grande diversité et la qualité des nombreuses interventions ou contributions auront permis d'alimenter un véritable laboratoire d'idées susceptible d'instruire ou inspirer nombre de politiques publiques *(voir ci-dessous la contribution de l'ANEM)*.

> Un véritable laboratoire d'idées susceptible d'instruire ou inspirer nombre de politiques publiques.

Chacun des ministres du gouvernement devait d'ailleurs recevoir, dans la semaine qui a suivi, une feuille de route sous la forme de «lettre de cadrage de développement durable».
La conférence environnementale, se présentant comme un rendez-vous annuel, l'occasion ne manquera pas de revenir sur les suites données à ces réflexions.

LA CONTRIBUTION DES ÉLUS DE MONTAGNE

Voici par ordre d'importance, et suivant les thématiques des tables rondes, les messages que l'ANEM a souhaité faire passer à la conférence :
- Gouvernance : mieux associer les élus de montagne aux décisions et désignations qui concernent leurs territoires et leurs collectivités.
- Biodiversité : reconnaître l'homme comme facteur de la biodiversité montagnarde et son droit à la régulation des espèces.
- Transition énergétique : valoriser pleinement le potentiel hydraulique de la montagne.
- Santé : valoriser les apports positifs de la montagne tels que le thermalisme ou l'offre de ressourcement (air pur, sports d'hiver).

INTERROGATIONS SUR LES MOYENS DE PRÉVENTION CONTRE LE LOUP

Dans la perspective du prochain groupe national loup, les premières conclusions d'une étude sur l'évaluation des mesures de protection des troupeaux contre les prédations du loup ont été présentées le 31 août. Regroupées sous l'intitulé « Mesure 323C1 » du PDRH[1], les aides à l'équipement des troupeaux en moyens préventifs (aides aux bergers, chiens de protection, enclos mobiles pour le regroupement nocturne, renforcement des clôtures, analyses de fragilité), semblent échapper à l'examen.
Faute de collecte de données suffisamment détaillées, on ne peut que constater une croissance du nombre de dossiers instruits (748 en 2008 contre 243 en 2000), proportionnelle à l'expansion du loup, avec un effet global de stabilisation des prédations, et une efficacité renforcée dès lors que plusieurs techniques de prévention sont associées.
Mais il est constant, que même pleinement employés, les moyens de prévention ne peuvent éradiquer totalement les prédations ni les réduire à quantité négligeable…
Autre constat alarmant, la progression du coût de la mesure 323C1. Avec un montant moyen de 7 500 euros par dossier, la mesure a consommé 7,5 millions d'euros en 2011, et devrait atteindre 9 millions cette année. Ce niveau arrive à un plafond critique, alors que ce type d'assistance devrait s'étendre, faute de régulation et de cantonnement de l'espèce.
La question se pose de rechercher un financement complémentaire du côté du ministère de l'Ecologie.

(1) Programme de développement rural hexagonal, déclinaison française de la politique européenne de développement rural.

La ministre de la Santé veut instaurer un pacte de confiance pour l'hôpital

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté le 7 septembre aux professionnels du monde hospitalier les grandes orientations de sa politique hospitalière pour les prochaines années.

Soucieuse d'instaurer « un pacte de confiance » avec l'hôpital, la ministre a confié à Edouard Couty, conseiller maître à la Cour des comptes, et ancien directeur des hôpitaux, la responsabilité d'une concertation destinée à rétablir un « pacte de confiance pour l'hôpital » autour de trois thématiques. Celles-ci porteront sur le service public hospitalier dans le système de soins, le dialogue social à l'hôpital et la gestion des ressources humaines et l'organisation et le fonctionnement internes de l'hôpital.
Une large consultation auprès des acteurs du monde hospitalier (professionnels, représentants de malades et personnalités qualifiées) sera menée d'ici la fin de l'année, qui aboutira à une mise en œuvre dès le début de 2013.
Marisol Touraine a annoncé également la réintroduction de la notion de service public hospitalier dans la loi afin de prendre en compte les spécificités des missions et des patients de l'hôpital public. Cette mesure trouvera ses premières traductions concrètes en 2013 avec la fin de la convergence tarifaire public-privé, l'amélioration de la tarification à l'activité (T2A), le renforcement de l'accès aux soins d'urgence sur le territoire, la création d'antennes de service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) et de « médecins correspondants du SAMU ». Cette dernière annonce concrétise l'engagement présidentiel de rendre accessibles à chaque Français des soins d'urgence à moins de trente minutes de son domicile.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES/DICOM/P.BAU/SIPA

Marisol Touraine : « Il n'est pas acceptable aujourd'hui, parce qu'on vit en zone rurale ou de montagne, que l'on n'ait pas accès à des soins d'urgence. »

Dans un discours prononcé le 7 septembre, la ministre a rappelé qu'« il n'est pas acceptable aujourd'hui, parce qu'on vit en zone rurale ou de montagne, que l'on n'ait pas accès à des soins d'urgence ». S'agissant du problème crucial des déserts médicaux, Marisol Touraine privilégie le développement de maisons de santé et la réorganisation des études de médecine, au détriment des mesures coercitives, pour inciter les médecins à s'installer dans les zones qui en sont sous-dotées.

NUMÉRIQUE

LE PARTENARIAT ANEM-EUTELSAT SE POURSUIT POUR RÉSORBER LES ZONES BLANCHES DU HAUT DÉBIT

Eutelsat est l'opérateur du satellite KA-SAT, qui est désormais en capacité de fournir des débits jusqu'à 18 mégabits/seconde en réception et 6 mégabits/seconde en émission, et « le Triple Play », c'est-à-dire Internet, la télévision et la téléphonie, à partir d'une seule parabole individuelle.

Considérant que le territoire de la Région Midi-Pyrénées est à la fois un important bassin d'emploi de l'industrie spatiale française, et une région à forte dimension montagneuse, présentant d'importantes zones blanches et grises du haut débit par le réseau cuivre, Eutelsat et l'ANEM ont décidé de lancer une campagne d'information pour faciliter l'accès à Internet par satellite aux foyers, aux très petites entreprises et aux établissements publics concernés. D'ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt à l'attention des collectivités territoriales adhérentes de l'Association de cette Région sera ouvert très prochainement .
Le périmètre géographique concerne tout particulièrement les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, du Lot, de la Haute-Garonne et de l'Aveyron. Eutelsat a récemment mené une campagne nationale de formation à la solution KA-SAT auprès de 1 000 antennistes professionnels, installateurs de matériel satellitaire pour la télévision, souhaitant diversifier leurs compétences.
Cette campagne a bénéficié d'une forte résonance en Région Midi-Pyrénées, lors d'une étape organisée à Toulouse le 21 juin.
Des démonstrations de l'offre Triple Play par satellite seront organisées sur le stand d'Eutelsat lors du 28e congrès de l'ANEM à Bastelica, en Corse-du-Sud, les 25 et 26 octobre.

ASTRIUM

Les antennistes en formation KA-SAT devant les locaux d'Astrium à Toulouse le 21 juin.

ARCEP ET CSA : UNE FUSION À L'ÉTUDE

Début septembre, le Premier ministre a demandé au ministre du Redressement productif, à la ministre de la Culture et de la Communication et à la ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, de réfléchir à un rapprochement entre le CSA[1] et l'ARCEP[2]. Ces deux autorités administratives indépendantes sont chargées respectivement de réguler le secteur de l'audiovisuel et celui des communications électroniques et des postes. Face à la convergence des infrastructures numériques et des services qu'elles acheminent, le gouvernement s'interroge sur l'efficacité des modes de régulation des communications électroniques et de l'audiovisuel, à l'heure où les contenus audiovisuels sont de plus en plus diffusés par l'Internet fixe et mobile. Cette réflexion s'appuiera sur les positions de l'ARCEP et du CSA et sera coordonnée avec celle conduite par Pierre Lescure[3] sur l'acte II de l'exception culturelle. Les ministres feront part au Premier ministre des conclusions de ce travail d'ici à la fin du mois de novembre et proposeront les évolutions législatives et réglementaires nécessaires.

(1) Conseil supérieur de l'audiovisuel.
(2) Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.
(3) Pierre Lescure est, entre autres, fondateur de la chaîne de télévision Canal+ et président de la commission de consultation sur la loi Hadopi.

VEOLIA ENVIRONNEMENT, CONTRIBUTEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET DES TERRITOIRES

En France, Veolia réinjecte

96% de ses recettes dans l'économie et **investit 1,1 milliard** d'euros par an.

Veolia soutient

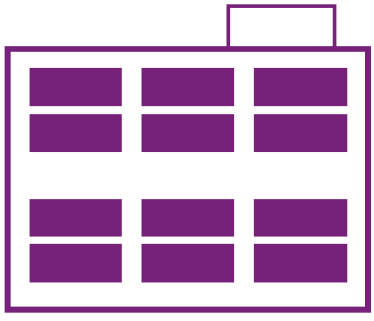

6 milliards d'euros de services, énergie et fournitures sont dépensés par Veolia chaque année, dont 2 milliards auprès des 10 000 PME que l'entreprise fait travailler en France. Veolia est ainsi un acteur essentiel du développement économique et de l'emploi dans toutes les régions.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Inventer pour l'environnement.

veolia.fr

Rte
Fondation
Sous égide de la Fondation de France

Pour un univers rural solidaire

Vous êtes élu(e) municipal(e) ?
Venez voter pour le
« Coup de cœur des mairies de France 2012 »

Les 20 et 21 novembre, sur le stand RTE N° K42
au Salon des Maires et des Collectivités Locales.
Paris - Porte de Versailles

Fondation RTE - Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - TSA 41 000 - 92 919 La Défense Cedex
Tél : 01 41 02 23 13 - **e-mail :** rte-fondation@rte-france.com - **Web :** http://fondation.rte-france.com